

BARÈME DES HONORAIRES – L'AGENCE D'ORLÉANS

Conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 (Loi Hoguet)

HONORAIRES DE TRANSACTION (TTC)

Prix net vendeur	Honoraires TTC
De 0 € à 80 000 €	6 000 €
De 80 001 € à 100 000 €	7,4 %
De 100 001 € à 200 000 €	6,5 %
De 200 001 € à 300 000 €	5,8 %
Au-delà de 300 000 €	4,9 %

Les honoraires sont dégressifs en pourcentage mais ne peuvent en aucun cas être inférieurs, en valeur, au montant des honoraires appliqués au plafond de la tranche précédente. Honoraires TTC calculés sur le prix net vendeur. Ils comprennent l'ensemble des prestations de commercialisation, négociation, constitution du dossier et accompagnement jusqu'à la signature définitive. Honoraires dus uniquement en cas de réalisation effective de la vente.

GARAGE / STATIONNEMENT

Forfait : 3 600 € TTC

IMMOBILIER PROFESSIONNEL / COMMERCIAL

Achat / vente de fonds de commerce, murs commerciaux, bureaux, entrepôts, cession de bail :

Honoraires HT : 10 % du prix net vendeur – minimum 7 500 € HT.

Location : 15% HT du loyer annuel HT – minimum 3 000€ HT.

HONORAIRES DE LOCATION (Dans la limite des plafonds légaux en vigueur)

À la charge du locataire

Prestations	Honoraires TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € / m ²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ²

À la charge du bailleur

Prestations	Honoraires TTC
Entremise et négociation	200 € (plafonné à un mois de loyer charges comprises)
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € / m ²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ²
État des lieux hors prestations	6 € / m ² – minimum 180 € TTC

ESTIMATION

Avis de valeur sans mandat de vente : 250 € TTC.

MENTIONS LÉGALES

L'AGENCE D'ORLÉANS – SARL A.T. IMMO au capital de 1 000 €

Siège social : 89 rue Eugène Turbat – 45100 Orléans

SIRET 995 356 912 – RCS Orléans

Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 4501 2026 000 000 001 délivrée par la CCI du Loiret.

Assurance RCP AXA n° 0000022559712604

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détenant le mandat initial.